



## AVIS AUX ENTREPRENEURS-ÉLECTRICIENS

### DÉFECTUOSITÉS ÉLECTRIQUES

Un nombre croissant de permis liés à des travaux défectueux ou dont le titulaire évite l'inspection finale s'accumule dans nos dossiers.

#### **N'oubliez pas :**

Il vous incombe, en tant qu'entrepreneur, de veiller à ce que le permis qui vous a été délivré respecte les exigences en tout temps, de la délivrance jusqu'à l'inspection finale et la clôture du chantier.

Ainsi, lorsqu'un inspecteur décèle des déficiences concernant des travaux liés par un permis, ces déficiences doivent être corrigées immédiatement, et non pas des semaines, des mois et, dans certains cas, des années plus tard, comme c'était le cas dans le passé. N'oubliez pas que l'objectif principal d'un permis est de protéger la sécurité des personnes et des biens. Il est impossible d'atteindre cet objectif si les déficiences ne sont pas corrigées ou si les inspections finales ne sont pas effectuées.

Pour remédier à ce problème, le service des inspections ne délivrera pas de nouveaux permis aux entrepreneurs dont le dossier n'est pas en règle et n'approuvera pas leurs raccordements électriques. Ces décisions seront prises à la discrétion du service des inspections et seront mises en œuvre immédiatement pour réduire le nombre croissant de permis liés à des travaux non conformes.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le service des inspections.